Rapport annuel

DÔM SUB

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

DÔM FINANCE

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 7

Rapport du commissaire aux comptes 12

COMPTES ANNUELS

Bilan 17
Actif 17
Passif 18

Compte de résultat 19

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 22

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 23

Règles & méthodes comptables 24

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 27

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 28

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 29

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 30
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 30
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 30
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 31
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 32
Exposition directe sur le marché des devises 33
Exposition directe aux marchés de crédit 34
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 35
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 36

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 37
Créances et dettes - ventilation par nature 37
Frais de gestion, autres frais et charges 38
Engagements reçus et donnés 40
Acquisitions temporaires 40
Instruments d'entités liées 41

Détermination et ventilation des sommes distribuables 42
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 42
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 43

Inventaire des actifs et passifs 44

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 47

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 50

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) **50**

Synthèse de l'inventaire **51**

Comptes annuels au 29/12/2023 **52**

Informations SFDR **74**

Commercialisateur	DÔM FINANCE
Société de gestion	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	DELOITTE Tour Majunga 6 Place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

AVERTISSEMENT

Le fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaitront les évolutions et aléas des marchés financiers.

La valeur de part du fonds est susceptible de fluctuer de manière importante en fonction de différents facteurs liés à des changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des taux d'intérêts, des chiffres macroéconomiques ou de la législation juridique et fiscale.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances internationaux.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les revenus sont intégralement capitalisés.

Objectif de gestion :

DÔM SUB a pour objectif de réaliser, sur un horizon de trois ans, une performance annuelle égale à l'ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%, en tirant parti des opportunités du marché obligataire. Ce fonds sera actif dans les opérations de trading, les frais de transactions pourront donc être importants mais sont pris en compte dans l'objectif de performance mentionné ci-dessus qui est net de tous les frais.

Il s'agit d'un objectif relevant des hypothèses de la société de gestion. Ce dernier pourrait ne pas être atteint en fonction des conditions de marché.

Indicateur de référence :

La performance de DÔM SUB pourra être comparée à l'ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base. L'ESTER correspond au taux interbancaire au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Code Bloomberg : OISESTR.

Sur les critères extra-financiers, le fonds est comparé à son univers d'investissement qui regroupe l'ensemble des émetteurs de l'industrie des financières couverts par notre fournisseur de données extra- financières. Il n'existe pas d'indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le FCP.

Stratégie d'investissement :

Le fonds sera investi dans des obligations ou titres de créance émis par des institutions financières principalement européennes. L'univers d'investissement inclut notamment les différentes catégories de dettes subordonnées. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

Les choix d'investissement sont totalement discrétionnaires et résultent d'une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur et de la valeur relative des titres de l'univers d'investissement.

La fourchette de sensibilité du fonds varie de -2 à 10.

Le fonds est exposé de façon accessoire à un risque de change.

La durée recommandée de détention des parts est de 3 ans.

Profil de risque :

Risques spécifiques au processus de gestion :

Le fonds est investi jusqu'à 110% dans des dettes émises par des institutions financières qui peuvent s'avérer volatiles et peu liquides dans les périodes de crises.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le fonds cherche à générer de la performance par des anticipations à la hausse ou à la baisse de l'évolution du cours des instruments composant son univers de gestion. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance provoquant une performance inférieure à l'objectif de gestion. En cas d'évolution défavorable de ces anticipations, (hausse des positions vendeuses et/ou baisse des positions acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. L'OPCVM peut en particulier investir dans des titres High Yield (de notation inférieure à BBB-) et à hauteur de 10% dans des titres de notation inférieure à B- selon la notation interne de Dôm Finance. La valeur des titres de créance et obligations dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux obligations convertibles :

L'OPCVM peut être investi en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux titres de créance subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque de taux :

Les variations des marchés de taux peuvent entraîner des variations de l'actif pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds : le fonds pouvant être composé jusqu'à 100% en supports de taux courts, la valeur liquidative peut baisser en cas de hausse des taux.

Risque de change : Les investissements libellés en devise étrangère sont couverts contre le risque de change, mais un risque accessoire demeure, à hauteur de 10%.

Risque de conflits d'intérêts :

Le risque de conflit d'intérêt peut advenir en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Le FCP n'est pas exposé à ce risque, la société de gestion ne réalisant aucune des opérations visées avec une contrepartie liée à son groupe.

Risque extra-financier : La prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPC pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers. Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entrainer une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

Risque de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières.

Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs

Montant minimal de souscription : 1.000.000 € pour la part I et 10.000.000 € pour la part C et un centième de part pour les souscriptions ultérieures, quelle que soit la part concernée.

L'horizon d'investissement minimum recommandé est de 3 ans. Le souscripteur recherche une performance annuelle égale à ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 3 ans mais aussi de votre désir de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements pour ne pas être uniquement exposé aux risques de cet OPCVM.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance -39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS. . Tél : 01.45.08.77.50.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 30 mai 2017.*
- *Date de création du Fonds : 26 juin 2017.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1/ Politique de gestion

a. L'année 2024 : la hausse des marchés se poursuit grâce à l'assouplissement des politiques monétaires, à la vigueur de l'économie américaine et à l'essor des valeurs technologiques

Le scénario positif qui avait alimenté le fort rebond boursier de l'année 2023, basé sur la poursuite du recul de l'inflation, la résilience de l'économie en particulier aux USA et par l'anticipation du renversement du cycle monétaire des banques centrales s'est trouvé largement confirmé en 2024 et a porté les indices actions à de nouveaux records historiques.

Comme attendu, le rythme d'inflation a poursuivi sa décrue perdant environ 100 bps aux USA comme en zone euro, permettant aux banques centrales de baisser leurs taux directeurs dans les mêmes proportions : ainsi la BCE procédait à partir du mois de juin à 4 baisses de 25 bps de ses taux directeurs abaissant le taux de rémunération des dépôts de 4% à 3%.

La bonne surprise est venue de la croissance au total plus élevée que prévu grâce notamment aux USA où la conjonction d'un marché du travail robuste et d'une consommation toujours dynamique a permis une hausse du PIB de 2.8% en 2024 supérieure à celle de 2023 (2.5%) et aux anticipations des économistes (1.5%). La croissance chinoise a atteint son objectif de 5% tandis que la zone euro est restée en retrait, pénalisée par la morosité de ses 2 premières économies, l'Allemagne et la France.

En outre, les indices mondiaux ont, à des degrés divers, globalement profité de l'effet d'entrainement constitué par le boom des dépenses liées au développement de l'intelligence artificielle qui a favorisé l'envolée des profits de tous les acteurs de la chaine de valeur aux USA et dans une moindre mesure en Europe (SAP par exemple, mais aussi les fournisseurs de systèmes électriques ou énergétiques comme Schneider, Legrand ou Siemens).

Pour autant, la trajectoire des indicateurs macroéconomiques majeurs a été loin d'être rectiligne et par conséquent celle des marchés a eu un profil accidenté.

Dans la lignée d'un mois de décembre 2023 très positif, les marchés actions entamaient l'année tambour battant, portés par les très bons résultats des entreprises accueillis souvent par des hausses impressionnantes à l'instar de celle de LVMH (+13% le jour de la publication) ou NVIDIA (+17%) et encouragés aussi bien par les discours de dirigeants le plus souvent optimistes que par des annonces de retour aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions d'un montant inédit en Europe. Cette envolée des indices (+8% en 2 mois) était d'autant plus remarquable qu'elle coïncidait avec une nette détérioration des marchés obligataires (+40 bps pour le Bund 10 ans) en lien avec un rebond de l'inflation et un réajustement brutal des anticipations concernant le timing et l'ampleur des baisses de taux attendues des banques centrales.

Ce découplage entre marchés actions et marchés obligataires s'interrompait en mars quand la FED confirmait la perspective de 3 baisses de taux de 25 bps en 2024, tout en relevant fortement sa prévision de croissance de l'économie américaine de 1.4% à 2.1% pour l'année en cours. Cette annonce, immédiatement suivie par celle de la baisse de ses taux par la Banque Nationale Suisse qui devenait la première des grandes banques centrales à initier un tel mouvement, provoquait immédiatement une forte détente des taux souverains et une nouvelle envolée des indices actions qui portait leur gain à plus de 12% pour le trimestre.

La suite de l'année allait s'avérer moins favorable.

Le mois d'avril voyait l'arrêt de cette séquence haussière de grande ampleur (débutée en octobre 2023) quand les investisseurs commencèrent à s'inquiéter du niveau de valorisation atteint par les marchés et de la nouvelle dégradation des marchés obligataires à la suite de statistiques américaines montrant la persistance de tensions sur le marché du travail et le maintien d'une inflation à un niveau (+3.5% en mars) toujours très au-dessus des objectifs de la FED. Le taux 2 ans américain bondissait de 35 bps pour toucher les 5% entrainant dans son sillage les taux européens. Les indices actions perdaient plus de 3% sur le mois.

Après un léger rebond au mois de mai, les indices européens subissaient en juin l'impact de la décision inconsidérée du Président Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale qui envoyait au tapis les actifs français, -7% pour le CAC40, -15% pour les banques, un spread OAT/Bund à 80 bps. Cette décision occultait l'annonce par la BCE de la première baisse de 25 bps de ses taux directeurs, annonce bien accueillie sur les obligations. L'eurostoxx50 perdait près de 2% et cette tendance négative se poursuivait en juillet à un rythme plus modéré malgré la nouvelle détente des taux des dettes souveraines.

Après un court mais intense épisode de volatilité au début du mois d'août (-7% en 3 séances), le Président de la FED J Powell remettait les marchés dans le sens de la hausse en faisant enfin l'annonce tant attendue, celle que le temps était venu de faire varier la politique monétaire et donc baisser les taux directeurs. Cette annonce se concrétisait dès la réunion de septembre par une baisse de 50 bps et la prévision de 50 bps supplémentaires avant la fin de l'année.

Les marchés européens connaissaient en octobre leur pire mois de l'année, handicapés par des publications de résultats de sociétés souvent sanctionnés dans de nombreux secteurs (Luxe, Tech, Automobile notamment), par un environnement macroéconomique toujours peu favorable – croissance atone, inflation collante - et par un contexte politique tendu à l'approche de l'élection présidentielle américaine. L'atonie de la conjoncture aurait pu profiter aux marchés obligataires, d'autant que la BCE procédait à la troisième baisse de ses taux directeurs de l'année.

Mais l'envolée des taux longs aux USA, montant pour le 10 ans de 3.60% à 4.30% dans la perspective de la victoire de D.Trump et de son programme susceptible de relancer l'inflation par l'augmentation des tarifs douaniers et de creuser

encore plus les déficits publics, contaminait les taux européens qui se tendaient fortement particulièrement dans leur partie longue (Bund 10 ans + 27bps, OAT +21bps), Le mois de novembre ne permettait pas aux actions européennes de renverser la tendance malgré le rebond des marchés obligataires dans un contexte macroéconomique toujours déprimé en zone euro.

Le mois de décembre voyait la poursuite du découplage entre actions et obligations, mais cette fois en faveur des actions qui bénéficiaient des records enregistrés à Wall Street et d'annonces en Chine d'un plan de relance. A l'inverse, dans un contexte de rebond de l'inflation aux USA et de déclarations plus restrictives des dirigeants des banques centrales,

les taux se tendaient de nouveau aux USA avec un 10 ans à 4.60% contre 4.15% et en Europe 2.40% contre 2.10% pour le 10 ans allemand.

Au total, bilan de l'année « globalement positif » pour les marchais européens avec un Eurostoxx50 qui progresse de plus de 8% mais termine l'année en dessous de ses niveaux de fin mars et très en retard par rapport aux marchés américains. Repli de 3% environ des marchés obligataires avec un taux 10 ans allemand qui se tend de 35 bps.

A noter enfin la nette sous performance des actifs français qui perdent en quelques mois la prime que leur valaient des décennies de stabilité des institutions.

b. Stratégie d'investissement

DÔM SUB cherche à réaliser une performance supérieure à Eonia + 3% avec une volatilité de l'ordre de 8%. La stratégie mise en œuvre repose principalement sur des opérations d'achat et de vente d'obligations émises par des institutions financières.

Le processus d'investissement consiste à détecter les opportunités existant sur le marché des obligations subordonnées financières (Tier 1 et Tier 2) et accessoirement sur le marché des obligations senior financières (NPS et Senior). Les gérants se portent alors acheteurs des titres présentant un couple rendement/risque intéressant, et vendent la position lorsque l'objectif de performance est atteint. Le risque de taux est couvert de manière dynamique, le risque de change de façon systématique.

La sensibilité taux a varié entre 1.5% et 2.3% sur l'année. Nous avons bénéficié de la baisse des taux directeurs de la BCE grâce à notre positionnement court terme, sans être impacté par la pentification et par la hausse des taux longs grâce à notre couverture taux. Nous avons profité de la dynamique de consolidation du secteur générant des resserrements de spreads de crédit. Nous sommes également intervenus sur les Legacy Tier 1 bancaires, obligations déclassifiées par Bâle II, ne faisant plus partie des fonds propres des banques et dont nous attendons le rachat ou le rappel anticipé.

c. Perspectives 2025 : vers un rattrapage des actions européennes

L'année 2024 aura en fait été une année contrastée pour les actions européennes qui ont certes progressé mais beaucoup moins que leurs homologues américaines qui ont concentré l'essentiel des flux internationaux d'investissement, au point d'alimenter l'idée d'un véritable décrochage.

Plusieurs facteurs vont dans le sens d'un rattrapage en 2025 :

Le facteur macroéconomique tout d'abord va jouer en faveur de l'Europe. Certes, la croissance globale restera supérieure aux USA, mais le différentiel – actuellement de 1.7% - devrait sensiblement se réduire. La consommation des ménages américains, premier moteur de la croissance, va se trouver freinée par le ralentissement des salaires, l'épuisement de leur épargne, le maintien de taux d'intérêt élevés qui pénalisent le crédit. L'incertitude entourant la politique économique de la nouvelle administration, l'éventuel rebond de l'inflation avec la hausse des tarifs douaniers, l'ampleur des déficits budgétaires sont susceptibles de freiner l'activité. A l'inverse, l'économie européenne est en position de bénéficier de gains de pouvoir d'achat pour les consommateurs grâce au ralentissement de l'inflation, d'un rebond des exportations notamment grâce au plan de relance en Chine, d'un sursaut de l'activité en Allemagne avec un plan de relance budgétaire après les élections du 23 février.

En outre, la Banque centrale européenne semble disposer de marges de manœuvre plus importantes que celles de la FED et devrait baisser ses taux directeurs d'une centaine de points de base contre seulement 25 pour la FED. Le différentiel de taux, courts comme longs, devrait ainsi s'accroitre et entrainer la dépréciation de l'euro face au dollar, dépréciation compensant au moins en partie l'éventuel relèvement des tarifs douaniers.

Mentionnons également le facteur géopolitique : les valeurs européennes sont pénalisées depuis 3 ans par une prime de risque liée à la guerre d'agression en Ukraine. Toute avancée dans le sens de négociations de paix, au moment où les belligérants semblent épuiser leur forces, réduirait cette prime de risque et revaloriserait mécaniquement les marchés.

Reste l'essentiel, l'écart de valorisation qui se situe à des niveaux historiquement élevés avec un PER moyen des actions européennes de 13.5 contre 18 aux USA. De nombreux secteurs semblent particulièrement attractifs en Europe relativement aux USA : le secteur bancaire qui conjugue rentabilité en hausse, faible valorisation et rendement élevé, le secteur de la Tech ou celui de la pharmacie très décotés, le secteur de l'énergie ou encore celui du Luxe redevenu abordable. Et, la dynamique des profits susceptible d'entrainer les indices est beaucoup plus large en Europe qu'aux USA où elle repose sur un petit nombre de valeurs, principalement les grands noms de la Tech lesquels voient leur rythme de croissance ralentir.

Ainsi, les actions européennes devraient bénéficier d'une réorientation des flux d'investissement internationaux. Elles profiteront de leur dynamique propre indépendante de l'évolution des taux longs.

Ces derniers ne devraient pas beaucoup s'éloigner des niveaux actuels, les facteurs positifs – baisse des taux courts, poursuite de la désinflation – étant neutralisés par l'impact de l'accroissement des besoins de financement induit notamment par les déficits structurels, la transition énergétique et les nécessités d'augmenter les budgets de Défense et plus ponctuellement par les plans de relance allemands.

2/ Performances

Le fonds a comme indice de référence l'Ester Capitalisé +300pbs.

	Fonds	Indice	Différence
2024	+9,98%	+6,70%	+3,28%
Création	+24,05%	+30,43%	-6,38%
Annualisé	2.91%	3.59%	-0,68%

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

3/ Indications sur les principaux mouvements intervenus en 2024

Achats :

05/03/2024	FR001400M1X9	SOGESA 6 1/2 05/16/44	1 114 890,71
08/03/2024	XS2785686523	MONTE 4 3/4 03/15/29	1 000 000,00
09/04/2024	XS2802909478	PIRAEUS BANK TV24-160430 EMTN	1 000 000,00
28/08/2024	AT000B122296	VOLKSBANK WIEN 5,5% 24-04	999 510,00
02/01/2024	XS2743029253	BCO SANTAND. 24/28 FLR	999 130,00

Ventes :

08/03/2024	FR001400M1X9	SOGESA 6 1/2 05/16/44	1 122 028,69
11/03/2024	IT0005580136	BANCO BPM 24/30 FLR MTN	1 032 669,02
23/01/2024	XS1155697243	LA MONDIALE TVPERP	1 011 881,15
04/01/2024	XS2743029253	BCO SANTAND. 24/28 FLR	997 940,00
25/04/2024	FR0014008PC1	BPCE TV22-020332	944 052,05

4/ Information relative aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31décembre 2024, le fonds DÔM SUB détenait 4.73% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

5/ Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

6/ Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

• Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;

• Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;

• Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;

• Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers …) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

8/ Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6.99 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

9/ Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2024 un montant inférieur à 500 000€.

10/ Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

11/ Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

12/ Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs de l'OPC que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 27 personnes à fin 2024, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 740 K€ sur l'année 2024.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 70 K€ sur l'année 2024.

Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 29 personnes

13/ Utilisation d'instruments financiers dérivés

Le FCP DÔM SUB intervient sur les futures et options des marchés de taux, d'actions et de change négociés sur un marché réglementé, à des fins de couverture.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés n'a pas pour objet d'augmenter l'exposition globale du portefeuille.

Au 31 décembre 2024, l'exposition obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés se montait à 6.05% de l'actif net pour les futures de taux et 2.55% de l'actif net pour les futures de change.

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2024	3 740 K€	70 k€	29

	Preneurs de risques	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2024 (fixes et variables)	2 713 k€	16	1 598 k€	10

14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

DÔM DB SUB

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
DÔM FINANCE

39 rue Mstislav Rostropovitch
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP DÔM DB SUB,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DÔM DB SUB constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 05 juin 2025

Paris La Défense, le 05 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN
Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**2 398 742,71**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 398 742,71	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**56 044 436,29**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56 044 436,29	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**3 018 336,70**	**-**
OPCVM	3 018 336,70	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**105 389,44**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**61 566 905,14**	**-**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**104 873,34**	**-**
Comptes financiers	**2 275 501,07**	**-**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**2 380 374,41**	**-**
Total Actif I + II	**63 947 279,55**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	58 033 479,85	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	5 791 684,10	-
Capitaux propres I	**63 825 163,95**	**-**
Passifs de financement II (1)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (1)	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**105 389,44**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**105 389,44**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**16 726,16**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**16 726,16**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**63 947 279,55**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

(1) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	2 415 601,32	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	90 082,62	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**2 505 683,94**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 518,38	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 518,38**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**2 502 165,56**	**-**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-186 949,11	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-186 949,11**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**2 315 216,45**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-28 215,90**	**-**
Sous-total revenus nets I = C + D	**2 287 000,55**	**-**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-407 369,61	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 044,20	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**-410 413,81**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**13 661,20**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**-396 752,61**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3 953 200,18	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	23 913,94	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**3 977 114,12**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-75 677,96**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**3 901 436,16**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**5 791 684,10**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

DÔM SUB a pour objectif de réaliser, sur un horizon de trois ans, une performance annuelle égale à l'ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%, en tirant parti des opportunités du marché obligataire. Ce fonds sera actif dans les opérations de trading, les frais de transactions pourront donc être importants mais sont pris en compte dans l'objectif de performance mentionné ci-dessus qui est net de tous les frais.

Il s'agit d'un objectif relevant des hypothèses de la société de gestion. Ce dernier pourrait ne pas être atteint en fonction des conditions de marché.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	**63 825 163,95**	**60 468 618,05**	**56 042 675,42**	**62 909 222,83**	**60 465 432,77**

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART C					
FR0013256245					
Actif net	**63 825 163,95**	60 468 618,05	56 042 675,42	62 909 222,83	60 465 432,77
Nombre de parts ou actions	**5 145,26**	5 361,1600	5 456,4790	5 517,4790	5 493,7290
Valeur liquidative unitaire	**12 404,65**	11 279,01	10 270,84	11 401,80	11 006,26
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**367,37**	104,38	548,73	361,07	232,72

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable *(Règlement ANC 2020- 07 modifié)*

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

1- Les actions et titres assimilées cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.

2- Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilées françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille :

Les OPCVM/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers à terme :

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

Acquisitions temporaires de titres :

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Emprunts d'espèces : - Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

Devises : Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

Règles de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus. Les revenus sont enregistrés en coupon encaissé.

Les titres en portefeuille sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

Les données comptables ne font l'objet d'aucune réintégration ou rectification pour l'arrêté des comptes de l'exercice. Cette méthode est par conséquent, cohérente avec celle utilisée pour le calcul des valeurs liquidatives (principe de constance des méthodes de calcul).

Swing Pricing

La société de gestion a mis en place, à compter de la valeur liquidative en date du 8 janvier 2024, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs sortants lors de mouvements de rachats massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts

du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en

portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle- ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou

diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Le résultat net inclut :

• Les revenus nets (poche 1)

• Les plus ou moins-values réalisées nettes de frais (poche 2)

• Les plus ou moins-values latentes (poche 3)

• Les acomptes sur dividendes sur chacune des 3 poches précédentes (poche 4).

La société de gestion décide de la répartition des résultats.

Capitalisation pure : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**60 468 618,05**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	-	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-2 525 370,86	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 315 216,45	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-410 413,81	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	3 977 114,12	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**63 825 163,95**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0013256245	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-215,9	-2 525 370,86
Solde net des souscriptions/rachats	**-215,9**	**-2 525 370,86**

PART C	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action *EUR*	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013256245	PART C	Capitalisable	EUR	63 825 163,95	5 145,26	12 404,65

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Pays 01 +/-**	**Pays 02 +/-**	**Pays 03 +/-**	**Pays 04 +/-**	**Pays 05 +/-**
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**-**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**<= 1 an**	**1<X<=5 ans**	**> 5 ans**	**<= 0,6**	**0,6<X<=1**
Belgique	**2 398,74**	-	-	2 398,74	2 398,74	-
-	**-**	-	-	-	-	-
-	**-**	-	-	-	-	-
-	**-**	-	-	-	-	-
-	**-**	-	-	-	-	-
Autres	**-**	-	-	-	-	-
Total	**2 398,74**	**-**	**-**	**2 398,74**	**2 398,74**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**56 044,44**	5 216,13	50 828,31	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**2 275,50**	-	-	-	2 275,50
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-3 859,20	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**1 356,93**	**50 828,31**	**-**	**2 275,50**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	694,74	4 547,61	3 550,72	30 314,37	16 937,00
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 275,50	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-1 178,60	-2 680,60	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**2 275,50**	**-**	**694,74**	**4 547,61**	**2 372,12**	**27 633,77**	**16 937,00**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 176,00	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	28,88	-	-	-	-
Comptes financiers	532,01	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-1 630,26	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**106.63**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	2 398,74	-
Obligations et valeurs assimilées	31 942,36	21 340,30	2 761,78
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**31 942,36**	**23 739,04**	**2 761,78**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

[1] les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et tires donnés en garantie).

Les acquisition temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	104 873,34
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	**104 873,34**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-16 726,16
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	**-16 726,16**
Total des créances et dettes	**88 147,18**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds Commun de Placement, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue, notamment, par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- Des commissions de performance facturées au Fonds Commun de Placement. Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds Commun de Placement a atteint ou dépassé ses objectifs de performance ;
- Des commissions de mouvement facturées au Fonds Commun de Placement ;

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Part I	Taux Part C
Frais de gestion financière	Actif net	0.70% TTC, prélevés au début de chaque mois	0.30% TTC, prélevés au début de chaque mois
Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution)	Actif net	Néant	Néant
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.10% TTC maximum	0.10% TTC maximum
Commissions de mouvement versées à la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP	Néant	Néant
Commissions de mouvement versées au dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3% avec High Water Mark	20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3% avec High Water Mark

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Commission de performance

Sur chaque période de référence, la surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle du benchmark du fonds (Ester capitalisé + 3% annuel net) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés. Chaque période de référence, y compris la première, ne peut être inférieure à douze mois. La date d'arrêté des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de juin. Le prélèvement est effectué annuellement, le premier prélèvement ayant lieu au mois de juillet 2018.

Si sur une période de référence donnée, l'évolution de l'actif du Fonds s'avère inférieure à celle de l'actif du Fonds de référence (cf ci-dessus), la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice (système dit du High Water Mark).

PART C

FR0013256245	31/12/2024
Frais fixes	186 949,11
Frais fixes en % actuel	0,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0011451905	DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	1 256 012,14
	FR0010609602	DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	1 451 190,46
Total			**2 707 202,60**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**2 287 000,55**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 287 000,55**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 287 000,55**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART C

FR0013256245	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 287 000,55	-
Total	**2 287 000,55**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-396 752,61**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-396 752,61**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-396 752,61**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART C

FR0013256245	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-396 752,61	-
Total	**-396 752,61**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**58 443 179,00**	**91,57**
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché règlementé			**2 398 742,71**	**3,76**
Banques			2 398 742,71	3,76
FORTIS BANQUE SA FRN PERPETUAL CV	EUR	2 500 000	2 398 742,71	3,76
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**56 044 436,29**	**87,81**
Assurance			468 453,97	0,73
CCR RE SA VAR 15/07/2040	EUR	500 000	468 453,97	0,73
Assurance immobilière et dommages			641 759,38	1,01
ZURICH FINANCE IRELAND VAR 17/09/2050	EUR	692 000	641 759,38	1,01
Assurance services complets			3 167 845,55	4,96
AXA SA FRN PERP	EUR	500 000	470 350,56	0,74
AXA SA TF/TV PERPETUAL	EUR	692 000	667 017,66	1,04
AXA SA VAR 10/07/2042	EUR	30 000	26 466,37	0,04
AXA TF/TV SUB PERP	EUR	713 000	702 095,89	1,10
BNP PARIBAS TF/TV PERPETUAL	EUR	200 000	201 255,63	0,31
MUTUELLE ASSURANCE VAR 21/06/2052	EUR	700 000	598 325,67	0,94
UNIQUE INSURANCE GROUP AG VAR 09/10/2035	EUR	500 000	502 333,77	0,79
Assurance vie			205 266,00	0,32
HUMANIS PREVOYANCE 5.75% 22/10/2025	EUR	200 000	205 266,00	0,32
AGEAS VAR 02/07/2049	EUR	200 000	201 088,06	0,32
AVIVA PLC VAR 04/12/2045	EUR	500 000	502 221,99	0,79
CNP ASSURANCES TF/TV 10/06/47	EUR	500 000	524 635,27	0,82
CNP ASSURANCES VAR 30/06/2051	EUR	1 200 000	1 121 601,86	1,76
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES VAR 27/09/2048	EUR	500 000	526 211,71	0,82
NN GROUP NV VAR 13/01/2048	EUR	500 000	543 268,17	0,85
Banques			42 250 368,85	66,20
ABANCA CORP BACARIA SA VAR 18/05/2026	EUR	500 000	521 943,77	0,82
ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 02/04/2030	EUR	500 000	572 802,33	0,90
ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 11/12/2036	EUR	700 000	703 398,07	1,10
ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033	EUR	300 000	350 005,23	0,55
AIB GROUP PLC VAR 30/05/2031	EUR	500 000	504 440,62	0,79
ALPHA SERVICES AND HOLDINGS SA VAR 13/09/2034	EUR	600 000	659 946,58	1,03
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA VAR 05/09/27	EUR	1 000 000	1 077 811,78	1,69
BANCA MONTE DEI PASCHI S VAR 02/03/2026	EUR	300 000	318 487,19	0,50
BANCA MONTE DEI PASCHI S VAR 15/03/2029	EUR	500 000	540 815,14	0,85
BANCA POPOLARE SONDRIO VAR 25/02/2032	EUR	600 000	623 627,20	0,98

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BANCA POPOLARGE SONDRIO VAR 13/03/2034	EUR	300 000	329 418,99	0,52
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 15/09/2033	EUR	1 000 000	1 082 848,77	1,70
BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR 16/01/2030	EUR	600 000	604 880,89	0,95
BANCO BPM SPA 3.375 19/01/2032	EUR	750 000	771 175,94	1,21
BANCO BPM SPA VAR 18/06/2034	EUR	1 000 000	1 063 420,27	1,67
BANCO BPM SPA VAR 26/11/2036	EUR	600 000	608 522,96	0,95
BANCO BPM SPA VAR 29/06/2031	EUR	200 000	201 567,64	0,32
BANCO COMERC PORTUGUES VAR 07/12/2027	EUR	1 000 000	1 095 025,23	1,71
BANCO COMERC PORTUGUES VAR 17/05/2032	EUR	1 000 000	1 032 465,07	1,62
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 22/09/2026	EUR	500 000	529 107,67	0,83
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 27/11/2031	EUR	1 100 000	1 124 708,11	1,76
BANCO DE SABADELL SA 2.5% 15/04/2031	EUR	1 500 000	1 514 525,55	2,37
BANCO DE SABADELL SA VAR 16/08/2033	EUR	500 000	544 636,85	0,85
BANCO DE SABADELL SA VAR 27/06/2034	EUR	500 000	534 319,04	0,84
BANCO DE VAR 14/09/2029	EUR	700 000	817 668,75	1,28
BANCO MONTE DEI PASCHI SIENA SPA VAR 27/11/2030	EUR	450 000	452 823,60	0,71
BANCO SANTANDER SA VAR 22/04/2034	EUR	500 000	540 894,25	0,85
BELFIUS BANQUE SA NV VAR 19/04/2033	EUR	700 000	758 018,40	1,19
BNP PARIBAS SA 1984 PERP	EUR	3 858	507 712,80	0,79
BPCE SA VAR 25/01/2035	EUR	500 000	547 544,70	0,86
BPER BANCA VAR 11/09/2029	EUR	1 000 000	1 107 778,90	1,73
BPER BANCA VAR 25/07/2032	EUR	1 000 000	1 023 308,63	1,60
BPER BANCA VAR 30/11/2030	EUR	500 000	502 253,36	0,79
CAIXABANK SA VAR 17/04/2030	EUR	500 000	505 889,52	0,79
CAIXABANK SA VAR 18/06/2031	EUR	500 000	490 787,53	0,77
CAIXABANK SA VAR 30/05/2034	EUR	1 000 000	1 124 972,19	1,76
CAIXA ECO MONTEPIO VAR 12/06/2034	EUR	500 000	581 534,86	0,91
COMMERZBANK AG VAR 16/10/2034	EUR	100 000	104 845,14	0,16
COMMERZBANK VAR 05/12/2030	EUR	600 000	603 952,85	0,95
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL FLOAT PERPETUAL AIM	EUR	411 105	391 028,21	0,61
CRELAN SA VAR 28/02/2030	EUR	600 000	690 815,80	1,08
DANBNKE BANK AS VAR 12/02/2030	EUR	300 000	302 849,18	0,47
DEUTSCHE BANK AG VAR19/05/2031	EUR	300 000	317 007,33	0,50
DEUTSCHE BANK AG VAR 24/06/2032	EUR	300 000	306 906,21	0,48
DE VOLKSBANK NV VAR 27/11/2035	EUR	500 000	502 470,75	0,79
EUROBANK ERGASIAS SERV AND HOLDING VAR 25/04/2034	EUR	1 000 000	1 130 231,92	1,77
IBERCAJA BANCO SA VAR 23/07/2030	EUR	700 000	703 973,32	1,10
INTESA SANPAOLO SPA 3.75% 29/06/2027	EUR	500 000	516 082,53	0,81
INTESA SANPAOLO SPA VAR 20/02/2034	EUR	500 000	570 134,92	0,89
LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	EUR	400 000	374 597,75	0,59

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
NATIONAL BANK GREECE SA VAR 19/11/2030	EUR	500 000	504 287,53	0,79
NORDDEUTSCHE LANDESBANK VAR 23/08/2034	EUR	500 000	528 183,29	0,83
NOVA LJUBLJANSKA BANK VAR 24/01/2034	EUR	400 000	455 338,13	0,71
NOVO BANCO SA VAR 01/12/2033	EUR	1 500 000	1 809 177,12	2,83
PIRAEUS BANK SA VAR 16/04/2030	EUR	800 000	875 480,33	1,37
PIRAEUS BANK SA VAR 17/07/2029	EUR	100 000	105 949,11	0,17
PIRAEUS FINANCIAL HLDGS VAR 18/09/2035	EUR	500 000	531 718,42	0,83
RABOBANK 4.375% 04/08/2025	USD	500 000	489 476,64	0,77
SAXO BANK VAR 25/03/2028	EUR	400 000	430 031,89	0,67
SOCIETE GENERALE VAR 21/01/2026	USD	500 000	489 147,02	0,77
STANDARD CHARTERED PLC 1.2% 23/09/2031	EUR	200 000	193 050,68	0,30
TPA BNP PARIB 1984	EUR	1 850	231 139,00	0,36
UNICAJA BANCO SA VAR 11/09/2028	EUR	500 000	548 475,68	0,86
UNICAJA BANCO SA VAR 19/07/2032	EUR	700 000	700 415,49	1,10
UNICAJA BANCO SA VAR 22/06/2034	EUR	300 000	323 134,07	0,51
UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032	EUR	600 000	605 114,75	0,95
VOLKSBANK WIEN AG 5.5% 04/12/2035	EUR	1 000 000	1 044 265,41	1,64
Expert en finance			4 181 234,96	6,55
ACHMEA BV VAR 26/12/2043	EUR	400 000	459 023,78	0,72
APICIL PREVOYANCE 5.375% 03/10/2034	EUR	500 000	529 853,97	0,83
DEMETER ZURICH INS VAR 01/06/2048	USD	200 000	197 375,29	0,31
ETHIAS SA 6.75% 05/05/2033	EUR	1 000 000	1 189 748,36	1,86
GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/42	EUR	1 000 000	872 426,03	1,37
HELVETIA EUROPE SA VAR 30/09/2041	EUR	1 000 000	932 807,53	1,46
Réassurance			1 710 480,52	2,68
DANICA PENSION 29/09/2045	EUR	1 500 000	1 526 800,27	2,39
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	EUR	200 000	183 680,25	0,29
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**3 018 336,70**	**4,73**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**3 018 336,70**	**4,73**
DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	EUR	1	1 256 012,14	1,97
DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	EUR	10 239,1199	1 451 190,46	2,27
PLACEURO SICAV DOM TRESORERIE DYNAMIQUE SICAV	EUR	2 716	311 134,10	0,49
Total			**61 461 515,70**	**96,30**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
EURO BOBL 0325	-10	15 100,00	-	-1 178 600,00
EURO-BTP FU 0325	-10	26 800,00	-	-1 199 800,00
EURO-OAT FU 0325	-12	33 720,00	-	-1 480 800,00
Sous total		**75 620,00**	**-**	**-3 859 200,00**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		**75 620,00**	**-**	**-3 859 200,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO FX 0325	13	-	29 769,44	-1 630 257,12
Sous total		**-**	**29 769,44**	**-1 630 257,12**
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		**-**	**29 769,44**	**-1 630 257,12**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Options					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Swaps					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Autres instruments					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Total		**-**	**-**	**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**61 461 515,70**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	75 620,00
Total instruments financiers à terme - change	-29 769,44
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**2 410 143,85**
Autres passifs (-)	**-92 346,16**
Total = actif net	**63 825 163,95**

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

comptes annuels

BILAN actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**59 060 617,03**	**51 930 182,42**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 859 803,08	47 425 242,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 923 881,96	4 011 596,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	276 931,99	493 343,70
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**258 884,41**	**367 971,59**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	258 884,41	367 971,59
Comptes financiers	**1 440 419,82**	**4 251 742,61**
Liquidités	1 440 419,82	4 251 742,61
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**60 759 921,26**	**56 549 896,62**

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	59 909 045,56	53 048 547,95
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 064 609,58	1 781 977,42
• Résultat de l'exercice	1 624 182,07	1 212 150,05
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**60 468 618,05**	**56 042 675,42**
Instruments financiers	**276 931,99**	**493 343,70**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	276 931,99	493 343,70
Autres opérations	-	-
Dettes	**14 371,22**	**13 877,50**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 371,22	13 877,50
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**60 759 921,26**	**56 549 896,62**

HORS-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	17 601 602,50	17 709 857,09
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	56 380,84	12 347,91
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 770 007,16	1 387 479,96
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**1 826 388,00**	**1 399 827,87**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 252,40	-8 853,45
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-2 252,40**	**-8 853,45**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 824 135,60**	**1 390 974,42**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-173 700,86	-172 379,35
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**1 650 434,74**	**1 218 595,07**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-26 252,67	-6 445,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**1 624 182,07**	**1 212 150,05**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Dôm Finance délègue le calcul de la valeur liquidative du FCP, qui sera calculée par le valorisateur Société Générale SA quotidiennement. Dôm Finance conserve la responsabilité du calcul de la valeur liquidative.

Les Obligations et Titres de Créance Négociables sont évalués au prix du marché de référence selon les modalités arrêtées par la société de gestion sur la base du prix de clôture.

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. En application du principe de prudence, ces évaluations seront corrigées du risque émetteur. Les titres sélectionnés ne devraient pas avoir de sensibilité particulière aux risques de marché (taux,…) mais, si tel était le cas, la méthode simplificatrice serait alors écartée.

Les contrats Futures sont négociés sur un marché réglementé et valorisés sur la base de leur cours de compensation.

Les parts ou actions d'OPCVM sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

La valeur liquidative de la part est calculée en divisant la valeur liquidative du FCP par le nombre de parts du FCP. Cette valeur liquidative tient compte des frais qui sont déduits de l'actif du FCP.

Règles de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus. Les revenus sont enregistrés en coupon encaissé.

Les titres en portefeuille sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

Les données comptables ne font l'objet d'aucune réintégration ou rectification pour l'arrêté des comptes de l'exercice. Cette méthode est par conséquent, cohérente avec celle utilisée pour le calcul des valeurs liquidatives (principe de constance des méthodes de calcul).

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds Commun de Placement, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue, notamment, par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- des commissions de performance facturées au Fonds Commun de Placement. Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds Commun de Placement a atteint ou dépassé ses objectifs de performance ;

annexes

- des commissions de mouvement facturées au Fonds Commun de Placement ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Part R	Taux Part I	Taux Part C
Frais de gestion financière	Actif net	1%TTC, prélevés au début de chaque mois	0.70% TTC, prélevés au début de chaque mois	0.30% TTC, prélevés au début de chaque mois
Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution)	Actif net	Néant	Néant	Néant
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.10% TTC maximum	0.10% TTC maximum	0.10% TTC maximum
Commissions de mouvement versées à la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP	Néant	Néant	Néant
Commissions de mouvement versées au dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP	Néant	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3%avec High Water Mark	20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3%avec High Water Mark	20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3% avec High Water Mark

Pour l'exécution de ses transactions, le FCP fait appel à des intermédiaires financiers.
Ceux-ci sont spécifiquement sélectionnés en fonction des critères suivants :
- Notoriété et solidité financière de la société ;
- Qualité et coût d'exécution des ordres ;
- Qualité de la recherche (macro-économique, sectorielles, valeurs) ;
- Qualité du back office ;
- Confidentialité des ordres transmis.

annexes

Commission de performance

Sur chaque période de référence, la surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle du benchmark du fonds (Ester capitalisé + 3% annuel net) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés. Chaque période de référence, y compris la première, ne peut être inférieure à douze mois. La date d'arrêté des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de juin. Le prélèvement est effectué annuellement, le premier prélèvement ayant lieu au mois de juillet 2018.

Si sur une période de référence donnée, l'évolution de l'actif du Fonds s'avère inférieure à celle de l'actif du Fonds de référence (cf ci-dessus), la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice (système dit du High Water Mark).

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Les revenus sont intégralement capitalisés.
- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**56 042 675,42**	**62 909 222,83**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	112 253,20	90 721,76
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 172 609,88	-722 914,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	313 594,19	856 108,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 676 198,67	-685 067,69
Plus-values réalisées sur contrats financiers	897 360,47	1 851 701,76
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-597 033,14	-334 665,90
Frais de transaction	-9 655,85	-2 118,62
Différences de change	-54 417,31	103 535,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 649 346,59	-9 583 186,78
- Différence d'estimation exercice N	*-1 468 133,99*	*-7 117 480,58*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-7 117 480,58*	*2 465 706,20*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-687 131,71	340 743,84
- Différence d'estimation exercice N	*-193 788,01*	*493 343,70*
- Différence d'estimation exercice N-1	*493 343,70*	*152 599,86*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 650 434,74	1 218 595,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**60 468 618,05**	**56 042 675,42**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	2 156 098,90	-
Obligations à taux fixe	7 407 624,49	-
Obligations à taux variable	46 296 079,69	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	15 972 410,00	-	1 629 192,50	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 407 624,49	46 296 079,69	2 156 098,90	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 440 419,82
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	15 972 410,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	1 295 753,21	3 016 092,98	6 707 572,80	44 840 384,09
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	*	-	-	-	-
Comptes financiers	-	1 440 419,82	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	4 266 000,00	7 753 200,00	3 953 210,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 475 850,17	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	24 713,71	-	-	-
Comptes financiers	157 805,32	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	1 629 192,50	-	-	-
Autres opérations	0,00	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**258 884,41**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	258 884,41
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**14 371,22**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	14 371,22
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	10	112 253,20	105,319	1 172 609,88
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	**0,30**
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	**-**
- Autres opérations temporaires	**-**
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	**2 923 881,96**
- autres instruments financiers	**-**

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**	**-**	**-**

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 624 182,07	1 212 150,05
Total	**1 624 182,07**	**1 212 150,05**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 624 182,07	1 212 150,05
Total	**1 624 182,07**	**1 212 150,05**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 064 609,58	1 781 977,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-1 064 609,58**	**1 781 977,42**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 064 609,58	1 781 977,42
Total	**-1 064 609,58**	**1 781 977,42**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	**29.12.2023**	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	**60 468 618,05**	56 042 675,42	62 909 222,83	60 465 432,77	58 255,94
Nombre de parts en circulation	**5 361,16**	5 456,479	5 517,479	5 493,729	5 502,349
Valeur liquidative	**11 279,01**	10 270,84	11 401,8	11 006,26	10 587,46
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-259,93
Distribution unitaire (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**104,37**	548,72	361,06	232,71	-12,16

[1] *En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.*

[2] *La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

Date de création du Fonds : 26 juin 2017.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
ES0365936048	ABANCA CORP BACARIA SA VAR 18/05/2026	PROPRE	500 000,00	525 486,42	EUR	0,87
ES0265936056	ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 02/04/2030	PROPRE	500 000,00	540 309,14	EUR	0,89
ES0265936049	ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033	PROPRE	300 000,00	330 645,05	EUR	0,55
XS2637069357	ACHMEA BV VAR 26/12/2043	PROPRE	400 000,00	435 490,16	EUR	0,72
BE0002644251	AGEAS VAR 02/07/2049	PROPRE	200 000,00	190 356,06	EUR	0,31
XS2230399441	AIB GROUP PLC VAR 30/05/2031	PROPRE	500 000,00	488 587,16	EUR	0,81
XS1942708527	ARGENTUM VAR 19/02/2049	PROPRE	200 000,00	192 567,78	EUR	0,32
XS1428773763	ASSICURAZIONI GENERALI VAR 08/06/2048	PROPRE	700 000,00	743 814,34	EUR	1,23
XS1242413679	AVIVA PLC VAR 04/12/2045	PROPRE	500 000,00	489 793,20	EUR	0,81
XS0207825364	AXA SA TF/TV PERPETUAL	PROPRE	192 000,00	175 254,61	EUR	0,29
XS2431029441	AXA SA VAR 10/07/2042	PROPRE	630 000,00	524 990,10	EUR	0,87
XS0210434782	AXA TF/TV SUB PERP	PROPRE	713 000,00	614 920,99	EUR	1,02
XS2676882900	BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA VAR 05/09/27	PROPRE	1 000 000,00	1 069 401,15	EUR	1,77
XS2593107258	BANCA MONTE DEI PASCHI S VAR 02/03/2026	PROPRE	300 000,00	324 441,75	EUR	0,54
XS2411537033	BANCA POPOLARE SONDRIO VAR 25/02/2032	PROPRE	600 000,00	578 995,97	EUR	0,96
XS2636592102	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 15/09/2033	PROPRE	1 000 000,00	1 069 981,42	EUR	1,77
XS2104051433	BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR 16/01/2030	PROPRE	600 000,00	583 358,30	EUR	0,96
XS2058908745	BANCO BPM SPA VAR 01/10/2029	PROPRE	500 000,00	503 957,65	EUR	0,83
IT0005549479	BANCO BPM SPA VAR 14/06/2028	PROPRE	500 000,00	540 769,34	EUR	0,89
XS2358835036	BANCO BPM SPA VAR 29/06/2031	PROPRE	200 000,00	192 971,55	EUR	0,32
XS2434421413	BANCO BPM SPA 3.375 19/01/2032	PROPRE	750 000,00	736 387,91	EUR	1,22
PTBCP2OM0058	BANCO COMERC PORTUGUES VAR 02/10/2026	PROPRE	400 000,00	416 949,21	EUR	0,69
PTBCPWOM0034	BANCO COMERC PORTUGUES VAR 07/12/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 023 881,31	EUR	1,69
PTBCPHOM0066	BANCO COMERC PORTUGUES VAR 12/02/2027	PROPRE	400 000,00	382 634,85	EUR	0,63
PTBCPGOM0067	BANCO COMERC PORTUGUES VAR 17/05/2032	PROPRE	1 000 000,00	946 905,90	EUR	1,57

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2383811424	BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 09/03/2028	PROPRE	400 000,00	358 977,70	EUR	0,59
XS2535283548	BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 22/09/2026	PROPRE	500 000,00	532 101,83	EUR	0,88
XS2332590632	BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 27/11/2031	PROPRE	1 100 000,00	1 026 528,11	EUR	1,70
XS2588884481	BANCO DE SABADELL SA VAR 16/08/2033	PROPRE	500 000,00	519 285,41	EUR	0,86
XS2286011528	BANCO DE SABADELL SA 2.5% 15/04/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 449 801,72	EUR	2,40
XS2679904768	BANCO DE VAR 14/09/2029	PROPRE	700 000,00	751 125,13	EUR	1,24
XS1951220596	BANKIA SA VAR 15/02/2029	PROPRE	600 000,00	619 129,32	EUR	1,02
ES0213679OF4	BANKINTER SA VAR 23/12/2032	PROPRE	500 000,00	446 662,84	EUR	0,74
BE6340794013	BELFIUS BANQUE SA NV VAR 19/04/2033	PROPRE	700 000,00	743 338,15	EUR	1,23
FR0012329845	BNP PARIBAS TF/TV PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	198 571,28	EUR	0,33
FR001400FB22	BPCE SA VAR 25/01/2035	PROPRE	500 000,00	539 200,48	EUR	0,89
FR0014008PC1	BPCE VAR 02/03/2032	PROPRE	1 000 000,00	956 692,95	EUR	1,58
IT0005523896	BPER BANCA SPA VAR 01/02/2028	PROPRE	500 000,00	557 633,33	EUR	0,92
IT0005561243	BPER BANCA VAR 11/09/2029	PROPRE	1 000 000,00	1 052 459,84	EUR	1,74
XS2433828071	BPER BANCA VAR 25/07/2032	PROPRE	1 000 000,00	955 631,64	EUR	1,58
XS2264034260	BPER BANCA VAR 30/11/2030	PROPRE	500 000,00	493 813,74	EUR	0,82
XS1808351214	CAIXABANK SA VAR 17/04/2030	PROPRE	500 000,00	491 117,54	EUR	0,81
XS2310118976	CAIXABANK SA VAR 18/06/2031	PROPRE	500 000,00	469 363,22	EUR	0,78
XS2630417124	CAIXABANK SA VAR 30/05/2034	PROPRE	1 000 000,00	1 095 492,24	EUR	1,81
XS2585964476	CASSA CENTRALE BANCA VAR 16/02/2027	PROPRE	500 000,00	544 682,88	EUR	0,90
FR0013523891	CCR RE SA VAR 15/07/2040	PROPRE	1 000 000,00	837 610,93	EUR	1,39
FR0013066388	CNP ASSURANCES TF/TV 10/06/47	PROPRE	500 000,00	518 395,41	EUR	0,86
FR0013521630	CNP ASSURANCES VAR 30/06/2051	PROPRE	1 200 000,00	1 064 955,87	EUR	1,76
DE000CZ45V25	COMMERZBANK VAR 05/12/2030	PROPRE	600 000,00	592 391,64	EUR	0,98
FR0013203734	CREDIT AGRICOLE ASSRNCES VAR 27/09/2048	PROPRE	500 000,00	512 404,29	EUR	0,85
BE0002936178	CRELAN SA VAR 28/02/2030	PROPRE	600 000,00	645 968,79	EUR	1,07
BE0002913946	CRELAN SA 5.7% 26/01/2028	PROPRE	600 000,00	661 648,03	EUR	1,09
XS2078761785	DANBNKE BANK AS VAR 12/02/2030	PROPRE	300 000,00	293 037,95	EUR	0,48
XS1117286580	DANICA PENSION 29/09/2045	PROPRE	1 500 000,00	1 501 478,11	EUR	2,48
XS1795323952	DEMETER ZURICH INS VAR 01/06/2048	PROPRE	200 000,00	180 096,96	USD	0,30

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000DL19WN3	DEUTSCHE BANK AG VAR 24/06/2032	PROPRE	300 000,00	295 629,87	EUR	0,49
DE000DL19VB0	DEUTSCHE BANK AG VAR19/05/2031	PROPRE	300 000,00	314 950,40	EUR	0,52
AT0000A2J645	ERSTE GROUP BANK AG VAR 08/09/2031	PROPRE	100 000,00	93 903,47	EUR	0,16
XS2083210729	ERSTE GROUP BANK AG VAR 10/06/2030	PROPRE	300 000,00	285 154,72	EUR	0,47
BE6343437255	ETHIAS SA 6.75% 05/05/2033	PROPRE	1 000 000,00	1 079 065,57	EUR	1,78
BE0933899800	FORTIS BANQUE SA FRN PERPETUAL CV	PROPRE	2 500 000,00	2 156 098,90	EUR	3,57
FR0011896513	GROUPAMA SA VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	521 649,84	EUR	0,86
FR0014006144	GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/42	PROPRE	1 000 000,00	823 110,44	EUR	1,36
XS2198574209	HANNOVER RE VAR 08/10/2040	PROPRE	200 000,00	173 411,97	EUR	0,29
XS2197076651	HELVETIA EUROPE SA VAR 30/09/2041	PROPRE	1 000 000,00	874 907,98	EUR	1,45
FR0012990661	HUMANIS PREVOYANCE 5.75% 22/10/2025	PROPRE	200 000,00	202 773,72	EUR	0,34
ES0244251015	IBERCAJA BANCO SA VAR 23/07/2030	PROPRE	700 000,00	679 848,68	EUR	1,12
XS2176621170	ING GROEP NV VAR 26/05/2031	PROPRE	100 000,00	96 806,93	EUR	0,16
XS2589361240	INTESA SANPAOLO SPA VAR 20/02/2034	PROPRE	500 000,00	555 873,81	EUR	0,92
XS2592650373	INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	PROPRE	500 000,00	538 405,11	EUR	0,89
IT0005412264	INTESA SANPAOLO SPA 3.75% 29/06/2027	PROPRE	500 000,00	499 706,15	EUR	0,83
XS1156024116	INTESA VAR PERP	PROPRE	500 000,00	498 643,14	EUR	0,82
FR0013222551	KLESIA PREVOYANCE 5.375% 08/12/2026	PROPRE	500 000,00	502 469,15	EUR	0,83
FR0014001R34	LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	PROPRE	400 000,00	353 666,30	EUR	0,58
XS1155697243	LA MONDIALE VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 005 625,63	EUR	1,66
ES0224244105	MAPFRE SA 2.875% 13/04/2030	PROPRE	500 000,00	468 148,13	EUR	0,77
FR0014003XZ7	MUTUELLE ASSURANCE VAR 21/06/2052	PROPRE	700 000,00	548 897,85	EUR	0,91
XS1550988643	NN GROUP NV VAR 13/01/2048	PROPRE	500 000,00	525 511,44	EUR	0,87
PTNOBLOM0001	NOVO BANCO SA VAR 01/12/2033	PROPRE	1 000 000,00	1 117 833,69	EUR	1,85
FR0012199123	SCOR TF/TV PERP	PROPRE	500 000,00	494 176,09	EUR	0,82
USF8590LAA47	SG 5% 17/01/2024	PROPRE	1 400 000,00	1 295 753,21	USD	2,14
XS2319954710	STANDARD CHARTERED PLC 1.2% 23/09/2031	PROPRE	200 000,00	182 480,85	EUR	0,30
XS2411241693	TALANX AG VAR 01/12/2042	PROPRE	300 000,00	249 167,36	EUR	0,41
ES0380907073	UNICAJA BANCO SA VAR 11/09/2028	PROPRE	500 000,00	529 832,95	EUR	0,88
ES0280907017	UNICAJA BANCO SA VAR 13/11/2029	PROPRE	400 000,00	389 998,46	EUR	0,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0280907025	UNICAJA BANCO SA VAR 19/07/2032	PROPRE	700 000,00	633 187,98	EUR	1,05
ES0380907057	UNICAJA BANCO SA 4.5% 30/06/2025	PROPRE	500 000,00	511 870,90	EUR	0,85
XS2055089457	UNICREDIT SAP VAR 23/09/2029	PROPRE	950 000,00	934 176,58	EUR	1,54
XS1953271225	UNICREDIT SPA VAR 20/02/2029	PROPRE	500 000,00	521 014,52	EUR	0,86
XS2101558307	UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032	PROPRE	600 000,00	579 685,28	EUR	0,96
XS2199567970	UNIQUE INSURANCE GROUP AG VAR 09/10/2035	PROPRE	500 000,00	486 263,31	EUR	0,80
XS2189970317	ZURICH FINANCE IRELAND VAR 17/09/2050	PROPRE	692 000,00	607 654,05	EUR	1,00
Total Obligation				***55 859 803,08***		***92,38***
O.P.C.V.M.						
FR0011451905	DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	PROPRE	1,00	1 192 149,29	EUR	1,97
FR0010609602	DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	PROPRE	10 239,1199	1 434 705,48	EUR	2,37
LU1175880258	PLACEURO SICAV DOM TRESORERIE DYNAMIQUE SICAV	PROPRE	2 716,00	297 027,19	EUR	0,49
Total O.P.C.V.M.				***2 923 881,96***		***4,84***
Total Valeurs mobilieres				***58 783 685,04***		***97,21***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	235 360,00	235 360,00	EUR	0,39
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-45 922,50	-41 571,99	USD	-0,07
Total APPELS DE MARGES				***193 788,01***		***0,32***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	36 688,41	36 688,41	EUR	0,06
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 245 926,09	1 245 926,09	EUR	2,06
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	82 622,29	74 794,99	USD	0,12
	BANQUE USD SGP	PROPRE	91 697,36	83 010,33	USD	0,14
Total BANQUE OU ATTENTE				***1 440 419,82***		***2,38***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	27 300,00	24 713,71	USD	0,04
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	234 170,70	234 170,70	EUR	0,39
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***258 884,41***		***0,43***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-14 371,22	-14 371,22	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				***-14 371,22***		***-0,02***
Total Liquidites				***1 878 721,02***		***3,11***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC200324	EURO FX 0324	PROPRE	13,00	41 571,99	USD	0,07
Total Change (Livraison du sous-jacent)				***41 571,99***		***0,07***
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE110324	EURO BOBL 0324	PROPRE	-65,00	-104 650,00	EUR	-0,17
IK1110324	EURO-BTP FU 0324	PROPRE	-10,00	-30 800,00	EUR	-0,05
OAT110324	EURO-OAT FU 0324	PROPRE	-21,00	-77 910,00	EUR	-0,13
BTS110324	SHORT EURO 0324	PROPRE	-40,00	-22 000,00	EUR	-0,04
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***-235 360,00***		***-0,39***
Total Futures				***-193 788,01***		***-0,32***
Total DÔM SUB				**60 468 618,05**		**100,00**

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Dom Sub
Identifiant d'entité juridique: 9695007ZUPPS4XAVNX31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55,2% d'investissements durables
☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental oud

social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité et produits dérivés,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements controversés et les produteurs d'huile de palme,

1

- De conserver minimum 15% d'investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 6,99/10
- Univers : Note ESG : 6,83/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 2,73
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 542
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 10,63
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 624
- Investissements durables : 55,2%
- Taux de couverture du fonds : 91,07%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Sur la période précédente, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

- Fonds : Note ESG : 7,17/10
- Univers : Note ESG : 6,68/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 3,57
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 577
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 89
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 15,25
- Taux de couverture du fonds : 88,84%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier prétendait avoir un objectif d'investissement durable de 15% au sens du règlement (UE) 2019/2088, il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 55,2% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.

La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

Bonne gouvernance

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Contribution environnementale ou sociale positive

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

3

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;

4

- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO2/M $ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

5

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO2/M $ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

6

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		**Élément de mesure**	**Incidence année 2023**	**Incidence année 2024**	**Objectif & Commentaire**
Climat et Environnement					
Émissions de gaz à effet de serre	**1.** Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (t CO2 / €investis)	35	26	Nouvelle méthodologie de calcul alignée aux standards en prenant en compte les émissons financiées de l'émetteur Pas d'objectifs fixé pour le moment
		Émissions de GES de niveau 2 (t CO2 / €investis)	78	57	
		Émissions de GES de niveau 3 (t CO2 / €investis)	16 685	14 242	
		Emissions totales de GES sur les trois niveaux d'émission	16 798	14 325	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M €investis)	468,4	259	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 1,2,3) en t CO2 / M€CA	577,2	542	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,32%	0,6%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	66,28%	42,7%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,02	Global : 0,03 Secteur A : NA Secteur B : NA Secteur C : NA Secteur D : NA Secteur E : NA Secteur F : NA Secteur G : NA Secteur H : NA Secteur L : NA	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Biodiversité	**7.** Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	6,29%	1,1%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Eau	**8.** Rejet dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Non analysé sur les financières	Non analysé sur les financières	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Déchets	**9.** Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produit par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	16,65%	0,00	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
	PAI additionnel : Déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	438,74%	0,05	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains					
Les questions sociales et de personnel	**10.** Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	0,03%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	13,91%	4,58%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15,98%	13,19%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,47%	40,26%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous- munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI Social additionnel : Exclusion tabac	Part d'investissement dans des sociétés appartenant au secteur (production et vente) en %du revenu	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		**Élément de mesure**	**Incidences année 2023**	**Incidence année 2024**	**Objectif & Commentaire**
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
Environnement	**15.** Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (t CO2 / M €PIB)	190,09	192,81	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social	**16.** Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0,0%	0,0%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Additionnel	**PAI additionnel :** Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 etant l'égalité parfaite.	32,12	32,32	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment

7

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de reference.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FORTIS	Banques	3,76	Belgium
NOVO BANCO	Banques	2,84	Portugal
DANICA	Assurances	2,39	Denmark
BANCO SABADELL	Banques	2,37	Spain
DOM Orchidee I Long/Short	Autres Financières	2,28	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- ***Quelle était l'allocation des actifs?***

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

8

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

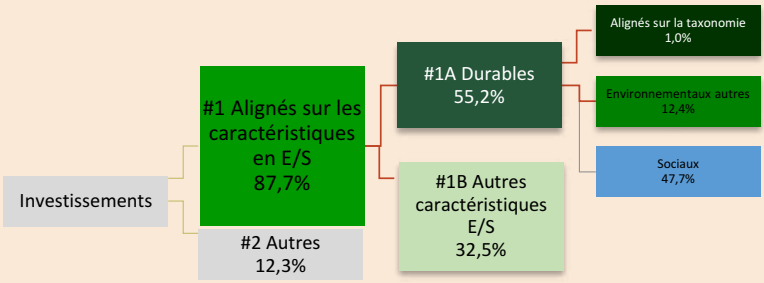

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	*Poids (%)*
Technologie	*0,0%*
Autres Financières	*5,9%*
Santé	*0,0%*
Energie	*0,0%*
Consommation discrétionnaire	*0,0%*
Industrie	*0,0%*
Banques	*77,3%*
Immobilier	*0,0%*
Assurances	*22,2%*
Souverains et agences	*0,0%*
Matériaux	*0,0%*

Communications	***0,0%***
Consommation de base	***0,0%***
Services	***0,0%***
Industrie automobile	***0,0%***
Non classé	***-9,4%***
Liquidité	***4,0%***

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

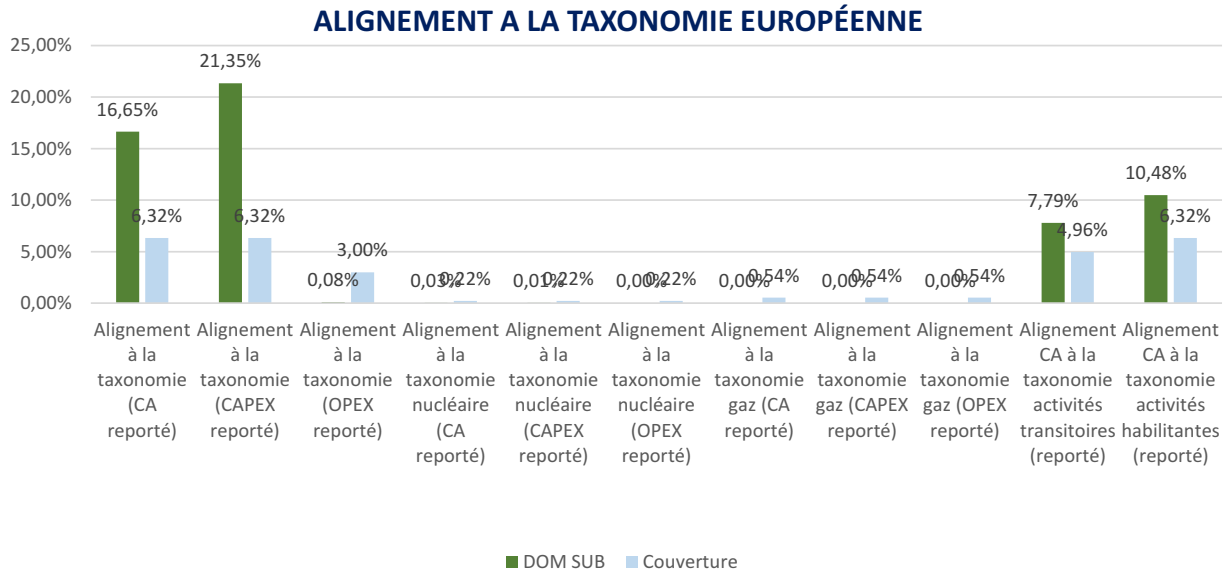

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc etre pris en compte aux regard des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐Dans le gaz fossile ☐Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

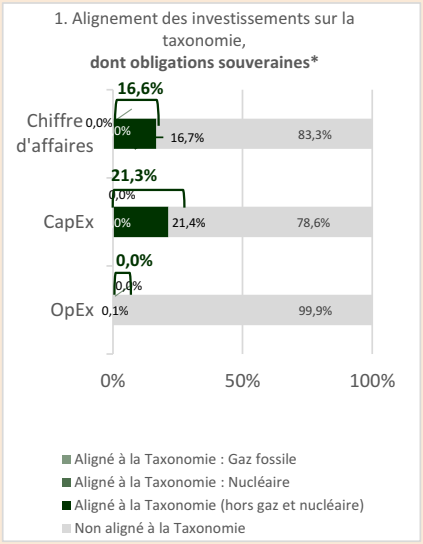

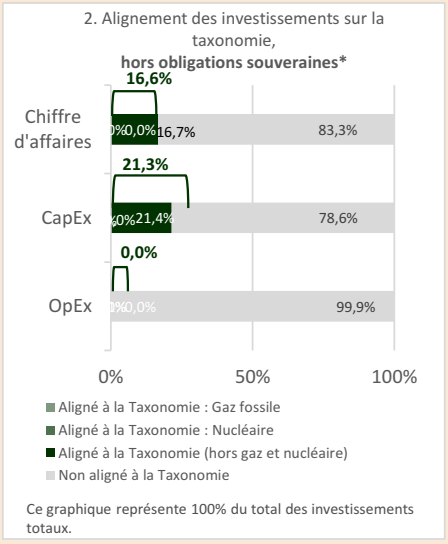

Ce graphique représente 100% du total des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc etre pris en compte aux regard des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le chiffres d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 7,79% et 10,48%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Le chiffres d'affaires aligné à la taxonomie européenne est passé au 31/12 de 0,9% à 1,0%.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 3,2% l'année passée contre 12,4% cette année (31/12/2024).

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 38,2% l'année passée contre 47,7% cette année (31/12/2024).

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés ou la part non-couverte des fonds investis. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaitre des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusions, la gestion de controverses et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  NA

13